

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220328-22-038-SSS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/038/SSS

SÉANCE DU 28 MARS 2022

OBJET : SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL

Renouvellement de l'adhésion au réseau français des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 mars 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI à Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 2^{ème} adjointe déléguée à l'Action et affaires sociales, solidarités, de la santé publique, de la mise en œuvre et suivi du dispositif de veille sanitaire et sociale, des structures d'accueil de la petite enfance et du 3^{ème} âge, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 14/058/AS du 10 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la demande d'adhésion de la ville de Portivechju au réseau français des Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont elle est membre depuis 2015.

La délibération n° 19/117/AS du 29 novembre 2019 a approuvé l'adhésion au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Adoption de la stratégie 2020-2030 du réseau des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires et l'Organisation Mondiale de la Santé.

La santé n'est pas seulement l'absence de maladie mais est un état de bien-être complet, qui agit sur les trois dimensions physique, psychologique et sociale. Une approche globale de la santé favorise un accompagnement de qualité.

Ce réseau a pour objectif de soutenir la coopération entre les villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé (promotion de la santé) et à la qualité de vie urbaine.

Avec pour objectif de réduire les inégalités sociales de santé, les Villes-Santé visent à intégrer la santé dans toutes les politiques locales comme l'habitat, les transports, la cohésion sociale, la petite enfance ou l'urbanisme.

Ainsi, si cette stratégie s'inscrit dans un cadre européen, elle est aussi le reflet du contexte national français où les inégalités sociales de santé et le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) restent préoccupants. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitant(s).

La nouvelle stratégie 2020-2030 s'inscrit dans le cadre européen et est aussi le reflet du contexte national français. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Cette stratégie vient s'ajouter aux travaux menés avec la Communauté de Communes du Sud-Corse et l'Agence Régionale Santé dans le cadre de la co construction du prochain Contrat Territorial Santé.

Afin de soutenir le plus efficacement possible les Villes-Santé, le Réseau français porte sa vision et ses objectifs jusqu'à 2030 avec pour but d'être le réseau phare pour les collectivités locales qui souhaitent mettre en place des politiques locales favorables à la santé, en cohérence avec le programme européen des Villes-Santé de l'OMS.

La stratégie qui guide l'action des Villes-Santé françaises y compris la ville de Porto-Vecchio s'appuie sur trois valeurs :

- l'inter-sectorialité : s'assurer que toutes les politiques locales sont positives pour la santé,
- l'équité : renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé,
- la durabilité : créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes Santé et de renouveler l'adhésion au réseau Santé ville.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14/058/AS du 10 juin 2014 relative à la demande d'adhésion au réseau français des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS),

Vu la délibération n° 19/117/AS du 29 novembre 2019 relative à l'adhésion au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Adoption de la stratégie 2020-2030 du réseau des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires et l'Organisation Mondiale de la Santé,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le renouvellement à l'adhésion au réseau Santé ville concernant la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et signer tout document utile à la mise en œuvre des actions relative à l'adhésion visée à l'article 1 qui seront mises en place.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront constatées aux budgets des exercices correspondants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 19 |
| Nombre de procurations | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés | 29 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

